

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**MAIRIE**  
de  
**CHÂTEL-CENSOIR**



Place Aristide Briand  
89660 CHÂTEL-CENSOIR

☎ 03.86.81.01.98

Fax 03.86.81.08.05

Email: [mairie-de-chatel-censoir@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-chatel-censoir@wanadoo.fr)

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## Commune de CHÂTEL-CENSOIR

---

# Sommaire

Informations Générales	3
Périmètre et public concernés	3
1. Contexte actuel	3
2. Objectifs éducatifs	5
3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	5
4. Mise en œuvre du PEDT	6
5. Organisation des NAP	7
6. Contenu des NAP	8
7. Contenus des autres temps périscolaires	9
8. Equipements	9
9. Partenaires et acteurs	9
10. Evaluation et pilotage	10
11. Conventions	11

# Informations générales

---

- *Collectivité territoriale porteur du projet* : Commune de Châtel-Censoir
- *Date de présentation du projet* :
- *Nom du correspondant* : Olivia Auffray
- *Fonction* : Directrice de l'accueil de loisirs
- *Adresse* : école publique, chemin de la Chatonnière, 89660 CHATEL-CENSOIR
- *Téléphone* : 03.86.81.05.49
- *Adresse électronique* : periscolairechatel@orange.fr

## Périmètre et public concerné par le projet

---

Le territoire concerné par le projet regroupe les communes de la carte scolaire : d'Asnières sous-bois, Bois d'Arcy, Brosses, Châtel-Censoir, Lichères sur Yonne, Merry sur Yonne.

Les communes de Crain, Lucy sur Yonne Chamoux et Armes sont également concernées du fait de la présence d'enfants inscrits par dérogation à l'école de Chatel-Censoir.

L'établissement d'enseignement scolaire concerné est l'école maternelle et primaire de Chatel-Censoir. Elle compte **78 enfants en 2015-2016**, dont 29 enfants en classes maternelles et 49 au niveau élémentaire.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016 sont de 25 enfants à l'école maternelle et de 50 enfants à l'école élémentaire ; plus ou moins 6 TPS en attente de validation du projet d'accueil de cette tranche d'âge.

### 1. Contexte actuel

---

#### *Activités périscolaires :*

Depuis la commune de Chatel-Censoir organise un accueil de loisirs périscolaire déclaré auprès des organismes compétents (préfecture, DDCSPP). Depuis 2014, elle propose dans le cadre d'un PEDT, aux enfants de 3 à 12 ans des **activités de loisirs sur le temps méridien ; ainsi que sur le temps après l'école. Elle propose également des Nouvelles activités Périscolaires à raison de 4 h par semaine par enfant.** Ces activités sont organisées dans un cadre spécifique répondant à la réglementation en vigueur, aux taux d'encadrements réglementaires classiques.

L'accueil de loisirs périscolaire tente de répondre à l'ensemble des besoins des familles grâce à la mise en place d'activités de qualité, réfléchies, inscrites dans un **projet global d'animation.**

#### *Public*

Au total, 71 enfants ont été concernés par le service en 2015-2016, soit plus de 90% des enfants de l'école.

#### *Activités extra-scolaires*

Un centre de loisirs, organisé par la Communauté de Communes d'Avallon Vauban (CCAVM) a lieu sur la commune de Chatel-Censoir pendant les vacances scolaires pour les enfants de plus de 6 ans. Le personnel encadrant n'est pas celui du périscolaire, cependant la directrice de l'ACM extra-scolaire fait partie de l'équipe d'animation du périscolaire.

### *Besoin répertoriés*

On constate une proportion importante d'enfants en difficulté scolaire (environ 20%) et des familles en difficultés socio-économiques ; en découle la nécessité de **mener une politique enfance jeunesse accessible à tous et dont les contenus permettent un parcours individualisé et une ouverture culturelle nécessaire à l'éducation pour tous.**

### *Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT*

- ⇒ Un **service existant** depuis longtemps : des animatrices qui connaissent le territoire et les familles.
- ⇒ Une équipe qualifiée et compétente qui « tourne ensemble » depuis 2 ans.
- ⇒ Une **école dynamique**, un travail en partenariat facilité par la posture coopérative des équipes d'enseignement et d'animation. Un professeur encadre des NAP en 2015-2016.
- ⇒ Les **activités périscolaires se déroulent à l'école** depuis la rentrée 2014 : transitions facilitées et aspect pratique non négligeable pour les familles et le personnel.
- ⇒ Le **cadre de l'école** : en zone rurale, près d'espaces naturels et d'un city-stade. Un patrimoine local riche.
- ⇒ La mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire n'implique pas de changements dans les horaires de transports.

Les enfants sont déposés à l'école entre 8h35 et 8h45 du lundi au vendredi

- Le retour des enfants s'effectue toujours à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Un transport est organisé le mercredi pour l'arrivée des enfants entre 8h35 et 8h45 et à 11h45 pour leur retour au domicile.

### *Contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT*

⇒ La **situation géographique** limite l'offre en termes de **recrutement** d'intervenants extérieurs (coût de transports importants pour une heure d'intervention). La volonté de proposer des actions variées et de qualité a cependant eut raison de ce point de difficulté jusqu'à présent.

## 2. Objectifs Educatifs

---

*Objectif du projet éducatif de la commune :*

***Mener une politique d'action sociale et culturelle en direction des enfants, en complémentarité avec l'école et les familles.***

Deux axes éducatifs devront être mis en œuvre :

### ***⇒ Eduquer à la citoyenneté :***

- Proposer un espace éducatif où se traduisent les principes et valeurs de la république.
- Travailler à la complémentarité éducative entre l'école, la famille et les loisirs.

### ***⇒ Favoriser l'épanouissement des enfants, notamment par l'accès à des pratiques culturelles de qualité***

- Proposer des activités ludiques, diversifiées et de qualité, encadrées par du personnel qualifié.

-Permettre l'acquisition de « savoirs, savoir-faire et savoir être » en convergence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La Commune de Chatel-Censoir a choisi de développer des actions périscolaires de qualité en direction des enfants. Ces actions doivent permettre aux familles d'être soutenues dans leur rôle éducatif. Elles doivent être accessibles à tous. La collectivité tentera de s'adapter aux demandes des familles et de les investir dans l'organisation du service.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a pour mission de préciser les moyens de réaliser les objectifs de ce PEDT, il en développe les aspects organisationnels et pédagogiques.

### 3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

---

La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** ainsi que la **MSA** soutiennent techniquement et financièrement la commune à travers différents dispositifs : le **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** depuis 2003, la **Prestation de Service Ordinaire (PSO)**.

La mise en place de la réforme coïncidait en 2014 avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, ce qui a impliqué une réflexion globale sur l'orientation de la politique enfance jeunesse du territoire dont ce projet est la suite logique. Un comité de pilotage s'est tenu régulièrement afin de faire évoluer ce projet.

La commune est également signataire d'un **contrat d'objectif qualité** avec la CAF, la DDCSPP, le Conseil Général de l'Yonne et la MSA ; la cohérence des objectifs du plan d'action dans lequel la commune s'est inscrite ne manquera pas de se voir confirmée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. (Informatisation de l'accueil périscolaire, mise en place des projets qui fédèrent les enseignants et d'autres partenaires...)

La municipalité s'est appuyée sur l'existant pour la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire en 2014, ce qui lui a permis de continuer à profiter des partenariats financiers avec la CAF et la MSA. Ce mode de fonctionnement offre aux enfants de meilleures conditions d'accueil, la mise en place d'activités de qualité et un encadrement avec du personnel qualifié.

### 4. Mise en œuvre du PEDT

---

Pour que les activités après l'école prennent du sens et que le projet de la réforme des rythmes scolaires soit réellement profitable aux enfants, il semblait important à l'ensemble des acteurs d'organiser un réel temps d'activité à travers les NAP; l'emploi du temps de la semaine a été modifié dans ce sens.

Après deux ans de fonctionnement avec une heure de NAP quatre jours par semaine (voir emploi du temps ci-dessous), il a été décidé de regrouper les NAP sur deux fois deux heures par semaine, les mardis et vendredis pour les Maternels-CP et les lundis et jeudis pour les CE CM. L'amplitude globale des journées NAP comprises reste inchangée. Cette organisation permet de proposer une vraie coupure du temps de classe aux enfants deux fois par semaine. (voir deuxième et emploi du temps ci-dessous)

Cette nouvelle organisation a également été pensée pour proposer un emploi du temps cohérent à la classe de GS-CP, regroupée depuis la rentrée 2015. En effet, en 2015-2016 les enfants

de GS de cette classe se trouvaient obligés de « naviguer » entre les fonctionnements maternels et élémentaires du fait de l'alternance des temps de NAP maternels de 13h30 à 14h30 et élémentaires de 15h30 à 16h30. Cet emploi du temps n'était pas cohérent pour ces enfants qui ne s'y retrouvaient pas.

Puisque la réforme des rythmes scolaires a également pour vocation de rendre la culture, les loisirs et le sport accessible à tous, l'accueil de loisirs propose des NAP qui vont dans ce sens, dans le cadre de projets d'animation dynamiques. Des contenus plus légers seront proposés aux enfants à partir de 16h30 pour ne pas surcharger la journée et leur permettre de souffler.

La matinée du mercredi d'une durée de 3 heures au lieu de 3h30 pour les autres jours, permet aux enfants d'être plus disponibles pour d'éventuelles activités le mercredi après-midi.

Les accueils périscolaires ont lieu à l'école, ce qui permettra une organisation cohérente pour les transitions entre enseignants et animateurs, pour les usagers et en terme de coûts relatifs aux locaux.

### Emploi du temps de la semaine scolaire de septembre 2014 à juin 2016 :

	MATIN	PAUSE	APRES-MIDI		Périscolaire 16h30-18h
LUNDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
			13h30-15h30 ECOLE PRIMAIRES	15h30-16h30 NAP/APC PRIMAIRES	
MARDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
			13h30-15h30 ECOLE PRIMAIRES	15h30-16h30 NAP/APC PRIMAIRES	
MERCREDI	8H45 – 11H45				
JEUDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
			13h30-15h30 ECOLE PRIMAIRES	15h30-16h30 NAP/APC PRIMAIRES	
VENDREDI	8H45 – 12h00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
			13h30-15h30 ECOLE PRIMAIRES	15h30-16h30 NAP/APC PRIMAIRES	

### Nouvel emploi du temps

	MATIN	PAUSE	APRES-MIDI		Périscolaire 16h30-18h
LUNDI	8H45 – 12H00 ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE		Accueil périscolaire
			13h30 - 14h30 ECOLE ELEMENTAIRE	14h30-16h30 NAP/APC ELEMENTAIRE	
MARDI	8H45 – 12H00 ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 ECOLE MATERNELLE	14H30 – 16H30 NAP/APC MATERNELS	Accueil périscolaire
			13h30-16h30 ECOLE ELEMENTAIRE		
MERCREDI	8H45 – 11H45 MATERNELLE ET ELEMENTAIRE				
JEUDI	8H45 – 12H00 ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 16H30 ECOLE MATERNELLE		Accueil périscolaire
			13h30-14h30 ECOLE ELEMENTAIRE	14h30 -16h30 NAP/APC ELEMENTAIRE	
VENDREDI	8H45 – 12h00 ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 ECOLE MATERNELLE	14H30 – 16H30 NAP/APC MATERNELS	Accueil périscolaire
			13h30-16h30 ECOLE ELEMENTAIRE		

### Les transitions :

A 14h30 les professeurs font sortir les enfants en récréation. L'équipe d'animation prend le relai dans la cour. Une transmission orale entre professeurs et animateurs peut se faire pendant le temps de récréation si nécessaire.

A 16h30 l'équipe d'animation assure la sortie, les enfants de l'élémentaire sont accompagnés au portail. Les enfants qui prennent le bus partent en transport, les autres seront confiés à un responsable légal sauf autorisation écrite de départ seul. Les enfants de maternelle seront récupérés par un responsable légal dans l'enceinte de l'école, à l'exception des enfants partant en bus qui y seront conduits par une personne référente.

### *Modalités d'information des familles :*

- ➔ Un questionnaire a été diffusé à l'automne 2013 pour sonder les familles sur leurs habitudes et souhaits en matière d'organisation et de contenu des NAP.
- ➔ Réunions en conseil d'école : les délégués de parents d'élèves ont été informés et associés lors des étapes de l'élaboration du projet de rentrée 2014. L'avant-projet Educatif Territorial a été présenté aux familles et aux élus du territoire lors de la réunion du Conseil d'école qui s'est déroulé le 4 novembre 2013. L'avant PEDT a été discuté et partagé avec les différents partenaires.
- ➔ Un groupe de travail sur les contenus et sur l'organisation des NAP a été proposé aux représentants de parents d'élèves et aux élus des différentes communes en avril 2014.
- ➔ Une réunion publique d'information a été organisée en juin afin de présenter la nouvelle organisation de rentrée 2014 aux familles.
- ➔ Une plaquette de présentation des activités proposées accompagnée du règlement de l'accueil a été diffusée en juin 2014.
- ➔ Depuis septembre 2014, un comité de pilotage se tient une à deux fois par an afin de permettre un réajustement du projet
- ➔ Une enquête de satisfaction famille est réalisée une fois par an, les familles sont satisfaites à 90% au niveau des contenus et du fonctionnement. L'aspect négatif qui ressort est la fatigue des enfants due à la semaine de cinq jours.
- ➔ Des rencontres autour de temps forts ont lieu deux à trois fois par ans avec les familles afin de permettre un temps d'échange et de partage.
- ➔ Les enfants sont régulièrement sollicités et impliqués dans le fonctionnement de l'accueil dont le fonctionnement vise à les impliquer. Une enquête de satisfaction annuel est également réalisée à leur attention.
- ➔ Une information du nouvel emploi du temps sera faite en juin 2016

### *Mode d'inscription aux activités proposées :*

Les NAP sont quasiment gratuites pour les familles pour les communes ayant accepté d'en supporter le coût (Brosses, Chamoux, Chatel-Censoir, Asnières, Bois d'Arcy, Lucy, Merry sur Yonne.). Une participation symbolique de 2 euros par an par enfant est demandée aux familles (Condition de la CAF pour financement de la 4 heure de NAP qui passe en PSO). Les familles dont les communes n'acceptent pas la facturation se verront facturer le coût annuel des NAP au forfait (environ 250 euros par an). Deux familles (Armes –Crain) ont ainsi payé les NAP de leur poche en 2015-2016. Les inscriptions s'effectueront au cycle, avant chaque période de vacances pour la période suivante. Un engagement des familles à participer aux cycles choisis dans leur intégralité sera formalisé dans le règlement.

## 5. Organisation des NAP

---

Quatre ateliers différents par jour seront proposés aux enfants. Un temps de récréation est systématiquement posé de 14h30 à 14h55, temps de jeux libres pour permettre aux enfants de souffler (Sauf pour les petits en repos). Un vrai temps d'activité d'une heure et demie suivra.

Les enfants pratiquants l'APC seront pris en charge par leurs professeurs sur le même créneau horaire, au prorata du nombre d'heures à effectuer par l'enseignant, soit une heure trente par semaine sur 24 semaines par enseignant (12 pour le directeur de l'école) ; un enseignant par jour.

### Planning des NAP

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Élémentaires	Maternelles	élémentaires	maternelles
Intervenant	Professeur ou intervenant	Intervenant sportif (ODSAA)		
ATSEM		Repos PS-TPS puis atelier libre sensoriel		Repos PS-TPS puis ateliers libres
Animatrice 1	prépa	Jeux	Atelier D	Eveil musical
Animatrice 2	Atelier B	Jeux libres	Atelier E	Jeux libres
Animatrice 3	Atelier C	prépa	Atelier F	Activité artistique

Maternelles : les enfants évolueront entre les trois ateliers du jour par groupes sur trois fois une demi-heure (hors atelier de repos). Le nombre moyen d'enfants par groupe est de 10.

Elémentaires : l'enfant choisit une activité par jour de NAP et le suit sur l'ensemble du cycle. Ces activités seront proposées dans le cadre de cycles d'activités découpés en périodes de vacances à vacances. Les enfants s'inscriront pour un cycle dans sa totalité. Le nombre moyen d'enfants par groupe est de 14.

### Encadrement

L'équipe d'animation est composée personnel qualifié :

Une directrice BPJEPS

Une animatrice BAFA et Certificat de Qualification Professionnel Activités Péricolaires

Une animatrice BEESAPT

Une ATSEM

Une animatrice BAFA- BAFD

Vraisemblablement, un professeur des écoles (en élémentaire)

Un intervenant spécifique par semaine.

## 6. Activités prévues dans le cadre des NAP

**Activités liées à l'environnement et au bien-être:** éducation relative à l'environnement, découverte du patrimoine, jardinage, cuisine et équilibre alimentaire, relaxation, repos....

**Activités physiques et sportives:** initiation sportive, cirque, jeux collectifs, pétanque, gymnastique, motricité

**Activités d'expression artistique :** Eveil musical, chorale, musique, danse, théâtre...

**Activités autour de l'écrit et du livre :** Informatique, Journal de l'école, Contes (écouter et apprendre à raconter)

**Activités manuelles :** ateliers bricolage, arts plastiques, activités scientifiques et techniques

Ces activités seront proposées dans le cadre de projets d'animation regroupant un ou plusieurs domaines d'activités. L'équipe veillera à ce que contenus et attitudes pédagogiques soient adaptés à l'âge et au niveau de chacun, en complémentarité avec l'école et en convergence avec le socle commun de connaissances, de compétence et de culture. Le réinvestissement de connaissances scolaires dans un cadre ludique sera favorisé.

Certaines activités sont en lien avec le projet d'école (domaines musical, informatique, sportif...)

## 7. Activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire du midi et du soir :

---

L'articulation avec les activités périscolaires (personnel et locaux identiques), elle vise la complémentarité des différents temps d'activité, avec le respect du rythme de l'enfant comme point de référence. Les activités proposées le midi et à partir de 16h30 sont beaucoup plus légères en termes de contenu : Jeux de société (partenariat avec la maison du jeu), jeux collectifs, jeux libres et activités manuelles autonomes, contes...

Si les familles sont en demande et si l'effectif le permet, nous proposons des temps d'aide aux devoirs.

L'accueil périscolaire du soir est payant pour les familles, de 1.00€ à 1.40€ euros la séance selon le quotient familial. Le prix du temps d'animation du midi est compris dans le prix du repas (0.35 euros)

## 8. Equipements et moyens matériels

---

- Une salle dédiée au périscolaire
- Une salle multimédia, une salle d'évolution, une tisanerie
- Un dortoir
- Espaces extérieurs de l'école
- Un mini stade
- L'accueil dispose d'une réserve de matériel propre et d'un budget de fonctionnement propre.

## 9. Partenaires et acteurs

---

### *Partenaires institutionnels :*

La Caisse d'Allocations Familiales ainsi que la MSA soutiennent techniquement et financièrement la commune à travers différents dispositifs : le Contrat Enfance Jeunesse (depuis 2003), la Prestation de Service Ordinaire.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) soutient techniquement le service.

Les communes du regroupement scolaire soutiennent financièrement la commune en acceptant de verser un forfait en fonction du nombre d'enfants de leurs communes respectives inscrits aux NAP.

### *Partenaires et intervenants éventuels :*

- Professeurs de l'école publique
- Office des sports d'Avallon et de l'Avallonnais

- Intervenant art plastique
- Club Informatique Asquinois
- Maison de retraite : cantine et prêt de la salle du temps d'animation méridien.
- Club Amicale pétanque de Châtel-Censoir
- Gymnastique volontaire de Châtel-Censoir
- Association de pêche UPHYA
- Parents d'élèves
- Comédien, potier, conteu...

### *Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :*

La commune de Chatel-Censoir est responsable de l'ensemble des activités proposées.

La directrice de l'accueil de loisirs « les Nappeurs et Cie » est la garante de la mise en œuvre de PEDT et du Projet pédagogique de l'accueil.

## 10. Evaluation et pilotage

---

### *Composition de la structure de pilotage :*

- Un élu de chaque commune concernée
- Le directeur de l'école
- Deux représentants de parents d'élèves
- Un représentant DDCSPP
- Un représentant CAF
- La directrice de l'accueil

Responsable pédagogique : Olivia Auffray, Directrice de l'accueil périscolaire

Mairie de Chatel Censoir

Place A. Briand

89660 Chatel Censoir

[periscolairechatel@orange.fr](mailto:periscolairechatel@orange.fr) - 03 86 81 05 49

### *Modalités de pilotage :*

La structure de pilotage se réunira au moins une fois par an afin d'évaluer le déroulement du projet

Le projet sera évalué en cours d'année au moins à chaque période de vacances par l'équipe pédagogique. Les enfants seront régulièrement invités à s'exprimer sur les activités pratiquées. Une enquête sera menée auprès des parents afin d'évaluer l'appréciation du service au printemps 2015.

## Eléments d'évaluation

Objectifs	Indicateurs
<b>Mener une politique d'action sociale et culturelle en direction des enfants, en complémentarité avec l'école et les familles.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Appréciation quantitative : participation des enfants (<i>fiches de présence</i>)</li><li>⇒ Appréciation qualitative : suivi des projets et retour des enfants et familles (<i>fiches de présence</i>)</li></ul>
<b>⇒ Eduquer à la citoyenneté :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Proportion d'activités de coopération pratiquées ? (<i>plaquettes</i>)</li><li>⇒ Comportement des enfants : part d'incivilité, de conflits entre enfants et vis-à-vis des adultes (<i>appréciation commune</i>)</li><li>⇒ Lien des activités avec le projet d'école ? (<i>plaquettes, projet d'école</i>)</li><li>⇒ Implication des familles dans le fonctionnement de l'accueil ? (<i>nb de parents volontaires pour intervenir dans les NAP</i>)</li><li>⇒ Mise en vie des principes et valeurs de la république : évaluations des postures et pratiques éducatives en équipe, des thèmes des projets d'animations.</li></ul>
<b>⇒ Favoriser l'épanouissement des enfants, notamment par l'accès à des pratiques culturelles de qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ évaluation qualitative de l'évolution de l'enfant au sein des activités (<i>appréciation commune</i>)</li><li>⇒ Diversité des activités proposées ? (<i>plaquettes</i>)</li><li>⇒ Niveau de compétence du personnel encadrant. (<i>Evaluations individuelles</i>)</li><li>⇒ Niveau de fatigue des enfants (<i>appréciation commune</i>)</li></ul>

### Modalité de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le PEDT est rédigé pour trois ans, modifiable et reconductible en fonction des réalités de terrains observées par avenant.

## 11. Conventions

---

### Convention école-mairie

Pour la bonne mise en œuvre du projet, il est nécessaire d'établir une convention entre l'école et la municipalité. Cette convention permet à chacun, équipe enseignante et équipe d'animation de s'organiser, de mutualiser certains outils et d'assurer une bonne entente.

Cette convention est reconduite en l'état à l'exception des horaires qui seront revus et corrigés après validation du PEDT.

**Monsieur le maire**

**Bertrand De la Gravière**

Nom, date et signature :

**Pour information**

**Madame la coordinatrice du projet éducatif territorial**

Nom, date et signature :

*Ce projet est à transmettre aux destinataires suivants (quatre exemplaires) :*

*DDCSPP : [valerie.monfourny@yonne.gouv.fr](mailto:valerie.monfourny@yonne.gouv.fr)*

*CAF : [actionsociale.cafauxerre@caf.fr](mailto:actionsociale.cafauxerre@caf.fr)*

*DSDEN : [rythmes.scolaires89@ac-dijon.fr](mailto:rythmes.scolaires89@ac-dijon.fr) à l'attention de monsieur Éric JAVOY,  
référént départemental*

*IEN de CIRCONSCRIPTION dont les écoles de la commune relèvent:*

*Auxerre 3: [ienaux3@ac-dijon.fr](mailto:ienaux3@ac-dijon.fr) , à l'attention de monsieur DUGUET Stéphane*

